

TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>		<u>Page</u>
A	PRIVILÈGES	2
PREMIÈRE PARTIE	Exonération de droits et de taxes accordée par le Gouvernement fédéral	2
a)	Représentants diplomatiques et consulaires	2
	1. Entrée en franchise de marchandises importées	2
	(i) articles réservés à l'usage personnel du destinataire	2
	(ii) inspection des bagages	3
	2. Exemption de taxes sur les produits achetés au Canada	3
	3. Revente des marchandises importées ou achetées en franchise	4
	4. Automobiles - Achat et revente	4
	(i) achat (ou importation)	5
	(ii) revente	5
	(iii) dispositions générales	5
	5. Impôt sur le revenu	6
	6. Autres exemptions	6
	(i) taxe sur le transport aérien	6
	(ii) taxe provinciale de vente au détail	6
	(iii) taxes municipales et scolaires	7
b)	Personnel administratif et technique (et personnel domestique)	7
c)	Résidents permanents	7
DEUXIEME PARTIE	FORMALITES ADMINISTRATIVES	
a)	Personnel des missions	8
	1. Arrivée et départ des représentants diplomatiques et consulaires	8
	2. Carte d'identité et "acceptations" pour entrées multiples	8
	3. Entrée de domestiques étrangers	9
	4. Courriers diplomatiques (accueil)	9